

*Date de dépôt : 7 mars 2018*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Jean-Marie Voumard:  
Dégradation des services de l'office cantonal de la population  
envers les résidents étrangers, effet de l'opération Papyrus ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 février 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le 21 février 2018, unanimement, les médias relataient le bilan de l'opération Papyrus, soit la régularisation massive des personnes sans papiers. Il était fait mention de fait que plus de 1000 de celles-ci ont obtenu leur droit de séjour en Suisse et que le dispositif mis en place fonctionne parfaitement.*

*A la lecture de la presse romande, il y aurait une quinzaine de dossiers par semaine, déposée auprès du service concerné...*

*Or, plusieurs résidents étrangers, établis et intégrés correctement dans notre canton depuis plusieurs décennies nous ont rapporté qu'elles ne bénéficiaient plus d'un service efficace auprès de l'OCP.*

*En effet, lors du renouvellement de leur livret pour étrangers B ou C, un retard considérable, plus de trois mois d'attente, leur est demandé pour obtenir leur sésame dûment établi.*

*En cas de déplacements à l'étranger, principalement pour les fêtes de fin d'année 2017, et pour assurer leur retour sur la terre helvétique, un document prouvant que le renouvellement de leur document était en cours, pouvait leur être fourni...*

*Ces personnes étrangères, de par leur présence légale, participent à notre économie et s'inquiètent dès lors du laps de temps nécessaire au renouvellement de leur document.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- ***Quelle est la quantité de personnel dévolue à l'opération Papyrus et provient-il des ressources humaines attribuées au service des renouvellements des autorisations de séjour ?***
- ***Quels sont les délais exacts d'attente, actuellement, pour le renouvellement d'un livret pour étrangers ?***
- ***Doit-on s'attendre à une diminution des prestations de l'OCP envers les résidents étrangers ?***

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Les réponses du Conseil d'Etat aux interrogations de la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- ***Quelle est la quantité de personnel dévolue à l'opération Papyrus et provient-il des ressources humaines attribuées au service des renouvellements des autorisations de séjour ?***

L'effectif des collaborateurs dévolus à l'examen des dossiers de régularisation dans le cadre de l'opération Papyrus est composé de deux unités de personnel fixe, issues du service étrangers, d'une unité de personnel auxiliaire et d'une unité de stagiaire proposée par l'office cantonal de l'emploi (OCE). Les directions du service étrangers de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) sont également partiellement impliquées.

- ***Quels sont les délais exacts d'attente, actuellement, pour le renouvellement d'un livret pour étrangers ?***

Cela dépend notamment du type de dossier, du niveau d'instruction nécessaire à son examen et de la nature de l'autorisation demandée. En règle générale, le temps moyen actuellement nécessaire au traitement d'un dossier ne nécessitant pas un examen approfondi est de 50 jours. Pour les dossiers complexes ou particulièrement sensibles, il n'est pas possible de donner un délai moyen de traitement, dès lors que ce dernier peut également impliquer les autorités fédérales.

- ***Doit-on s'attendre à une diminution des prestations de l'OCP envers les résidents étrangers ?***

L'OCPM n'envisage aucune diminution de ses prestations envers les résidents étrangers. En effet, l'opération Papyrus, qui n'est pas priorisée en termes d'utilisation de ressources internes à l'office, n'a aucun effet direct sur les demandes de renouvellement d'autorisations de séjour ou d'établissement ne nécessitant pas un examen approfondi.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP